

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RIBAUTE
DU 4 NOVEMBRE 2021

Le jeudi 4 novembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

Etaient présents

Mesdames ADELE Sarah, ALQUIER-GILLES Sabine, SERVANT Michèle,
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, ESTRADE Philippe, LAGARDE Jérôme,
POUYTES Romaric

Procurations

Evelyne BOUYGUES à Sabine ALQUIER-GILLES
Patrick VALETTE à Romaric POUYTES

Absent

Alain FERNANDEZ

Ordre du jour :

Rajout à l'ordre du jour : Convention projet BOUYGUES TELECOM / SYADEN

- Adoption Procès-Verbaux du 1^{ER} juillet 2021 et du 30 Septembre 2021
- SYADEN - Adhésion programme diagnostic éclairage public 2022
- Consultation application informations/alertes habitants
- Débat stationnement payant
- Questions diverses

Madame Michèle SERVANT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation des comptes-rendus du 1^{er} Juillet 2021 et du 30 Septembre 2021

Adoptés à l'unanimité après modification de celui du 30 Septembre 2021 à la demande de Sabine ALQUIER-GILLES concernant le paragraphe sur le nouveau lotissement.

SYADEN- Adhésion programme diagnostic éclairage public 2022

L'éclairage public représente des enjeux environnementaux et financiers forts pour les collectivités audoises. L'éclairage public représente 41% de la facture d'électricité (2nd poste après le bâtiment) au niveau national. Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public de la commune.

Le SYADEN propose un service de Diagnostic en éclairage public pilote dont les modalités ont été fixées par délibération n°2021-84 du Comité Syndical, en date du 05 octobre 2021.

Cette étude a 3 objectifs principaux :

1/ la réalisation d'un inventaire technique détaillé sur tous les équipements d'éclairage public de la commune qui prend en compte l'aspect sécurité tant pour les usagers que les intervenants techniques ;

2/ l'intégration des données de l'inventaire dans un SIG (Système d'Information Géographique) ;

3/ être un outil fiable d'aide à la décision pour la commune : elle doit conduire à la proposition d'un schéma directeur d'optimisation et d'amélioration de son éclairage public et inscrit dans une démarche globale de développement durable.

Cette mission donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement entre la commune et le SYADEN. Les collectivités participeront financièrement à la démarche à hauteur de 40% du budget total de la mission pour les communes classées rurales (au titre du régime FACE) et à hauteur de 60% pour les communes classées urbaines et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Des frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN seront appliqués à hauteur de 5% du montant HT de la facture. Les collectivités s'acquittent du montant de leur participation suite au rendu du diagnostic éclairage public.

Le montant estimatif du coût de la mission diagnostic éclairage public est de 2 235.20 € comprenant une part communale, une part de frais de gestion Syaden à la charge de la Collectivité et une part Syaden.

Sabine ALQUIER GILLES demande si cela à un rapport avec le dossier en cours ou tous les dossiers. Monsieur Le Maire répond que cela concerne tous les dossiers.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Consultation application informations/alertes habitants

Mme Sarah Adèle présente l'application mobile PANNEAUPOCKET (document à l'appui) qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune, intercommunalité, école, gendarmerie, etc.... Cette application est disponible sur smartphone, tablette ou ordinateur. L'adhésion est de 180 € pour une année pour la commune et gratuite pour les utilisateurs

Sabine ALQUIER-GILLES pense qu'un dispositif pour les alertes était déjà mis en place. Philippe ESTRADÉ répond par la négative et que le coût était élevé mais que le besoin d'améliorer la communication s'était toujours ressenti. Il demande si l'application est agréée par les pouvoirs publics. Monsieur Le Maire répond que oui et que plusieurs communes ont déjà adhéré.

Sabine ALQUIER-GILLES pense que cela n'apportera pas grand-chose et que beaucoup ne sauront pas faire. Romaric POUYTES est d'accord avec cela mais pense que l'on peut essayer.

Monsieur Le Maire dit que pour 15.00 € par mois, on peut toucher 70 % à 80 % de la population et qu'une aide au téléchargement de l'application sera apportée à la Mairie pour les personnes rencontrant des difficultés.

Philippe ESTRADÉ demande qui va s'occuper d'alimenter l'information. Monsieur Le Maire répond : quelques personnes : Audrey, Sarah, Michèle, moi-même.

A la question du maire « On tente pour un an ? », tout le monde est d'accord.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Convention projet BOUYGUES TELECOM / SYADEN

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait d'établir une convention avec la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES / BOUYGUES TELECOM afin de mettre en place un pylône relais téléphonie mobile permettant de couvrir l'ensemble de la Commune.

Cette implantation aura lieu sur la parcelle Section A Numéro 1261 située au lieu-dit La Couscouillère.

Une redevance de 500 € nets toutes charges comprises avec indexation annuelle de 1% est prévue suite à cette installation.

Un contrat de bail et/ou avenants éventuels seront conclus avec la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES domiciliée 4 rue Marivaux à PARIS (75002) afin d'installer, exploiter et maintenir les infrastructures et les équipements techniques.

La Société AXIONE sera également mandatée pour constituer, déposer et signer au nom et pour le compte de la Société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES, les dossiers de demandes d'autorisations administratives requises pour le déploiement des sites points hauts dont elle est le maître d'ouvrage.

Cette délibération doit être prise rapidement car suite à la demande d'installation d'un poteau groupé avec le SYADEN, la Commune est à ce jour toujours en attente de son positionnement. Cette absence de réponse a engendré un retard considérable sur ce dossier qui n'est pas imputable au Groupe BOUYGUES TELECOM.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Débat stationnement payant

Monsieur Le Maire présente une estimation de ce que pourrait être la mise en place du stationnement payant en période estivale suite au comptage des véhicules qu'il a fait pour la période du 15 Juin au 15 Septembre 2021.

Les recettes s'élèveraient à 13 450.00 € avec un prix de stationnement à 3.00 €.

Les dépenses à 22 224.00 € comprenant le salaire à temps plein d'un agent de surveillance de la voie publique, soit 7 200.00 €.

Les avis étant partagés (sur le principe de faire payer, sur les bénéfices financiers et comportementaux, sur le salaire de l'agent, sur la possibilité d'horaires fluctuants) ; Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux d'y réfléchir pour en débattre plus tard.

Questions diverses

- Cérémonie du 11 Novembre : Monsieur Le Maire dit que cette année, plusieurs enfants recensés avec l'aide de la maîtresse d'école participeront au cortège qui se fera en musique. Les garçons porteront des drapeaux et les filles des bouquets comme cela se faisait autrefois.

- Prime des agents : Monsieur Le Maire après avoir salué le travail et l'implication de chacun, propose que la prime soit de 500 € pour chaque agent. Tout le monde est d'accord.

- Sabine ALQUIER GILLES demande si la STEP fonctionne correctement parce que le poste en dessous de la coopérative fuit beaucoup. Et les ruisseaux après la STEP sont pleins. Monsieur Le Maire répond que le rejet est inévitable, la STEP fonctionne maintenant comme une fosse septique, l'eau qui rentre est traitée et rejetée dans le fossé à pratiquement 100%. De plus, le tracteur sans cesse en panne ne facilite pas le nettoyage.

- Sabine ALQUIER-GILLES demande pourquoi il n'y a pas eu de communication de la part du SIVU au sujet de la personne chargée de l'entretien des classes de l'école. Monsieur Le Maire répond que Anne GATTO ne pouvait plus effectuer cette mission en raison de son emploi du temps. Aussi, et afin d'assurer le ménage, une personne a donc été embauchée par le SIVU Camplong-Ribaute. On pensait que tout le monde était avisé.

- Romaric POUYTES signale une fuite au béal, d'où des flaques dans le jardin du « Clos » Monsieur Le Maire se chargera d'aller voir où se situe cette fuite.

- Sabine ALQUIER-GILLES demande si cela est normal que ce soit les employés municipaux qui ramassent les branches taillées des marronniers chemin du Rec Tourrent. Monsieur Le maire dit que cela était prévu ainsi dans le devis.

- Philippe Estrade dit que le chemin d'accès au hangar de Mme Roux, rue de l'Alaric est inexistant. Monsieur le Maire répond qu'un pluvial est existant mais que la grille se bouche car les végétaux s'accumulent à cet endroit-là. Il n'y a pas de solution miracle.

- Romaric POUYTES demande pourquoi le dégrèvement des impôts fonciers sur les terres viticoles n'a pas été reçu sur Ribaute alors que d'autres Communes l'ont déjà eu. Monsieur Le Maire répond que cela n'est pas géré par la Commune, mais demandera à Audrey de se renseigner.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19h45